ractère élevé du Pape Léon XIII: mais elle a servi de point de départ à un mouvement que semble vouloir organiser le parti libéral avancé en faveur du retrait de notre légation près le Pape. Il paraît même que le conseil communal de Bruxelles va voter une adresse aux Chambres dans ce sens. Quel sera le résultat de ce mouvement? M. Frère n'a pas dit que le poste du Vatican serait maintenu; mais il l'a donné à entendre, en constatant que « des résultats considérables » avaient été obtenus par la correspondance diplomatique. On cherche en ce moment à lui forcer la main. Cédera-t-il? Si l'on ne consulte que le souci qu'il doit avoir de son renom politique, il est difficile de l'admettre. Comment croire en effet qu'après avoir négocié et reconnu que ces négociations avaient eu un effet utile, il puisse rappeler le baron d'Anethan? A quoi bon alors négocier, et pourquoi ne pas avoir supprimé la légation, il y a seize mois? D'autre part, il est toujours difficile, dans un pays comme le nôtre, même à un chef de cabinet, de résister à une fraction importante de ses amis. On ne doute pas que, si M. Frère l'exige, la légation ne soit maintenue. Mais aura-t-il le courage d'imposer sa volonté à ses amis? C'est ce que l'avenir nous dira. En attendant, on assure qu'il a demandé de nouvelles explications au Saint-Siège, ce qui implique la continuation et non la rupture des relations, car il est clair que le Saint-Siège ne pourra que maintenir les assurances qu'il a données précédemment. C'est, du reste, ce qu'annonce une dépêche de Rome, disant que le cardinal Nina a confirmé vis-à-vis du ministre de Belgique les premières déclarations du Vatican.

Voilà donc un premier dissentiment entre le ministère et une partie de ses amis. Ce n'est pas le seul qui ait surgi depuis les quinze jours que la session a commencé. Le budget de la justice, qui comprend en Belgique les cultes, a fourni à plusieurs députés d'extrême gauche l'occasion d'une charge à fond contre le clergé. L'un d'eux, M. Goblet d'Alviella, a même demandé des réductions sur le budget des cultes, fondées sur l'hostilité des prêtres à la loi sur l'instruction primaire. Il avait d'abord annoncé qu'il proposerait une diminution du traitement des évêques; puis, se ravisant, il a fait porter sa proposition sur les traitements alloués au personnel des séminaires et sur les bourses accordées aux élèves de ces établissements, ainsi que sur les frais de tournée des évêques. M. Bara, ministre de la justice, a d'abord refusé de se rallier à ces amendements; puis il a déclaré qu'il les examinerait d'ici au vote du prochain budget. Par contre, il a rivalisé avec MM. Janson et Goblet d'invectives à l'adresse du clergé. Tous les prêtres commettent des délits; ils poursuivent une campagne criminelle; ils recourent à des moyens odieux; ils sont violents, etc. Tel a été le langage de ces trois orateurs. Cependant, en présence de l'opposition de M. Bara, les amendements de M. Goblet ont été rejetés par assis et levé; on peut croire que dans la majorité il y a eu plusieurs voix opportunistes, qui n'ont pas voulu donner un témoignage de défiance au ministère.

Ce sera donc l'année prochaine qu'une discussion approfondie s'ouvrira sur le budget des cultes. En attendant, les escarmouches de cette année ont mis en lumière les exigences croissantes des radicaux. Autrefois les libéraux se vantaient, comme preuve de leurs dispositions bienveillantes pour la religion, des subsides qu'ils votaient en faveur du culte et du clergé. Aujourd'hui les temps sont bien changés: ces subsides sont attaqués par les uns et faiblement défendus par les autres. Par suite de la politique qui nous gouverne, nous sommes de plus en plus en pleine guerre religieuse, et les bons patriotes se demandent avec inquiétude où nous allons.

A. M.

Bulletin Economique

L'Association de l'Industrie française c'est réunie en assemblée générale à Paris, le 26 novembre, et a pris les résolutions suivantes :

« Considérant

» Que la crise industrielle et commerciale, déjà si intense depuis plusieurs années, a pris des proportions encore plus grandes pendant les dix premiers mois de 1879, ce qui met en péril les salaires de nos ouvriers et l'existence même de nos principales industries ;

» Que, dès la fin d'octobre dernier, l'excédant de nos achats sur nos ventes à l'étranger était, en dix mois, de 1,124,976,000 fr. ;

» Qu'un tel chiffre n'avait jamais été atteint et qu'il se produit avec une récolte de 82,152,282 hectolitres de froment, alors qu'il ne fut, en 1846-47, avec 60,696,968 hectolitres, que de 236,000,000 fr. ; en 1861, avec 75 millions 116,287 hectolitres, que de 516 millions; en 1871, malgré les malheurs de la guerre et une récolte de 69,276,419 hectolitres, que de 694,000,000 fr. ;

» Qu'en conséquence on invoquerait en vain les mauvaises récoltes pour justifier un état de choses dont le régime économique est responsable en très grande partie ;

» Considérant, d'autre part, que le mouvement de nos ports provoqué par l'accroissement des importations profite exclusivement à la marine étrangère, qui sur 8,992,442 tonnes, en a transporté 6,444,314 depuis le commencement de 1879 ;

» Que notre marine marchande se meurt et que nos ateliers de constructions navales voient leur échapper même les commandes des compagnies de navigation subventionnées par l'Etat ;

» Considérant, en outre, qu'à l'exception de deux ou trois puissances, tous les Etats de l'Europe ont relevé contre nous leurs tarifs douaniers, de même que les Etats-Unis d'Amérique, les colonies anglaises, l'Inde, l'Australie, le Canada ;

» Vu la réorganisation du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie dans un sens libre-échangiste ;

» L'Association de l'Industrie française renouvelle et confirme ses précédentes résolutions, notamment en ce qui concerne le relèvement de tarifs douaniers reconnus indispensables dans l'enquête de la Chambre des députés ;

» Elle émet énergiquement le vœu que la discussion du tarif général des douanes et celle de la loi sur la marine marchande soient abordées aussitôt que le travail des commissions sera prêt ;

« Elle approuve les démarches faites par son comité en vue de protester contre la composition actuelle du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, et de réclamer que ce conseil soit nommé à l'élection par un collège composé de délégués des chambres de commerce, des chambres consultatives et des chambres d'agriculture.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, officier d'Académie, prévient de nouveau ses concitoyens, possesseurs de chevaux, juments, mulets ou mules, qu'ils doivent se présenter au Secrétariat de la Mairie AVANT le 31 courant inclusivement, pour en faire la déclaration, *sans aucune distinction ni exclusion* et indiquer, aussi exactement que possible, leur âge et leur signalement (sexe, taille et robe.)

Un certificat sera envoyé à tous les propriétaires qui feront la déclaration ci-dessus indiquée.

Aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, qui n'auront pas fait, à l'époque ci-dessus fixée, la déclaration de ces animaux, seront passibles d'une amende de 25 à 1,000 francs, et ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2,000 francs.

Il sera procédé comme il suit à l'égard des propriétaires qui ne se conformeraient pas aux obligations dont il s'agit :

Dès le 1er janvier 1880, il sera fait des tournées par les gardes-champêtres et les agents de police, pour s'assurer que tous les chevaux, juments, mulets et mules ont été exactement déclarés.

Ces gardes et agents devront au fur et à mesure de la découverte des infractions, dresser des procès-verbaux contre les propriétaires qui n'auraient pas fait à la Mairie avant le 1er janvier 1880, *la déclaration obligatoire*, ou qui auraient fait de fausses déclarations.

Ces procès-verbaux seront transmis à M. le Procureur de la République, qui fera procéder à une information, comme il est prescrit en matière de délits ordinaires, par le Code d'Instruction criminelle.

La publication par affiche *étant seule obligatoire* le défaut de tout autre mode de publicité ne constitue pas une excuse pour les propriétaires qui ne feraient pas en temps la déclaration prescrite.

Les obsèques de M. Ducrocq, maire de Marcq-en-Barœul, conseiller d'arrondissement, ont eu lieu, ce matin.

L'église de St-Vincent de Marcq, était comble. Une foule considérable formée des notabilités locales, cantonales et départementales constituait le convoi.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Louis Roussel, adjoint, Bourgeois, maire de Mouveaux, Dumont, maire de Bondues, Agapit Despatures, adjoint, Auguste Roussel, trésorier de la Société Saint-Jean des Secours Mutuels, Liénart-Binauld, administrateur de l'Hospice, Dhalluin, conseiller d'arrondissement, maire de Linselles, et un délégué de la société des Sauveteurs du Nord.

Un discours a été prononcé sur la tombe, non par M. Agapit Despatures, comme nous l'avions annoncé, mais par M. Louis Roussel, premier adjoint.

M. Choquenet, secrétaire de la société St-Jean des Secours mutuels, a parlé au nom de cette société.

Nous publierons demain les discours.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

La réunion relative à la souscription pour ériger un monument à M. Roussel-Defontaine, s'est tenue jeudi soir, à l'hôtel-de-ville, comme nous l'avions annoncé.

Un certain nombre de jeunes gens s'y sont rendus ; toutefois, il eût été désirable d'en trouver davantage. Une nouvelle réunion définitive doit avoir lieu, demain dimanche matin, à 10 heures, rue Nationale, 2, au 1er étage. Nous ne doutons ni de l'intelligence, ni du patriotisme de la jeunesse tourquennoise. Nous sommes donc en droit d'espérer que les jeunes gens sans distinction de classe ni de parti, viendront avec empressement, à cette dernière réunion. Ce n'est pas inutilement et sans raison, qu'on a remis entre leurs mains, ce suprême hommage à rendre au premier citoyen de leur ville natale, mort à la tâche, après 23 ans d'une administration active, fructueuse et admirée.

Dans la réunion de jeudi, les mesures générales ont été prises; les listes de souscription, constituées avec les commissaires chargés de leur circulation. Mais comme l'œuvre est éminemment locale, chacun des jeunes gens personnellement lui doit sa participation, non-seulement pécuniaire mais active. La réunion de dimanche matin, sera pour se compter et prendre les dernières instructions.

Nous croyons absolument inutile de rappeler les titres de M. Roussel-Defontaine, à la reconnaissance publique. Son rôle au Conseil d'arrondissement, au Conseil général, tout le monde le sait, sa première préoccupation était Tourcoing; ses actes de l'administration locale attestent tout particulièrement son dévouement et sa haute valeur, les études qu'il a faites sur Tourcoing, et dont personne n'avait risqué l'entreprise avant lui, les tons, sa bibliothèque, qu'il a laissés à ses concitoyens, témoignent assez de l'amour dont il était pénétré pour sa ville natale. Il serait singulier de voir les jeunes gens, c'est-à-dire, ceux pour lesquels il a travaillé, ceux qui ont mission de reprendre et de faire fructifier les œuvres non achevées par lui, hésiter un moment à réunir tous leurs efforts pour lui donner l'hommage dernier, digne de ses actions et de ses mérites.

Quant à la ville, nous ne doutons pas qu'elle ne s'associe toute entière à la souscription. Le Conseil municipal représentant les opinions et les sentiments de tous, n'a-t-il pas émis un avis favorable ? Ce serait une grave inconséquence de l'oublier.

La souscription s'ouvrira dimanche Nous sommes heureux d'annoncer qu'une première offrande de 500 francs a été déposée par M. Désiré Debuchy, député et premier adjoint. On sait que M. Désiré Debuchy a fait longtemps partie de l'administration de M. Roussel-Defontaine, dont il remplit aujourd'hui les fonctions. Il a vu l'ancien maire à l'œuvre : son offrande empressée doit être une preuve pour tous, du bien-fondé et nous dirons même de la nécessité de la souscription.

Les cantons ne resteront pas en arrière dans cette magnifique œuvre tout à leur gloire et à celle de Tourcoing. Nous avons publié dans un de nos derniers numéros l'hommage rendu à la mémoire de M Roussel-Défontaine, par le Conseil municipal de Bousbecques, n'est-ce pas un excellent indice des sentiments qui animent nos populations rurales à l'égard de l'homme éminent, qui a défendu si longtemps et avec tant d'énergie, leurs intérêts dans nos assemblées départementales. G. B.

Les funérailles de M. Duvillier-Delattre ont eu lieu ce matin. On y remarquait un certain nombre de personnes appartenant aux diverses institutions locales.

Lundi prochain, 1er décembre, aura lieu, l'inauguration de l'orgue de chœur construit par la maison Stoltz frères de Paris.

MM. Koszul, organiste du grand orgue et Peers, maître de Chapelle de la paroisse feront entendre le nouvel instrument pendant le salut solennel qui aura lieu à 5 heures.

La société chorale de Notre-Dame chantera plusieurs motets.

Les membres de la société chorale *La Sainte-Cécile* célébreront la fête de leur patronne en exécutant demain dimanche, en l'église Saint-Martin à 10 heures précices, la messe de Gounod pour quatre voix d'hommes.

Nous convions les amateurs de musique religieuse à venir entendre cette messe qui sera dirigée par M. Julien Koszul, chef de chœurs de la *Sainte Cécile*.

Le *Journal Officiel*, d'aujourd'hui, publie le texte d'un decret approuvant la délibération par laquelle le conseil municipal de Lille a donné son adhésion à la cession du réseau urbain des tramways de cette ville à la compagnie des tramways du département du Nord et à la fusion du réseau urbain avec le réseau suburbain :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu avec le cahier des charger y annexé, le décret en date du 4 octobre 1873, qui déclare d'utilité publique et concède à la ville de Lille l'établissement, dans cette ville, d'un réseau de voies ferrées, à tractions de chevaux ;

Vu le décret du 16 décembre 1873, qui approuve le traité passé le 21 octobre de la même année, entre la ville de Lille et le sieur Philippart, pour la construction et l'exploitation de ce réseau ;

Vu le décret du 12 mars 1875, qui déclare d'utilité publique et concède à la ville de Lille, l'établissement de deux nouvelles lignes urbaines, et qui approuve la rétrocession de l'entreprise au sieur Philippart, en vertu du susdit traité du 21 octobre 1873 ;

Vu, avec le cahier des charges y annexé, le décret du 12 octobre 1877, qui déclare d'utilité publique et concède à la ville de Lille l'établissement d'un réseau de voies ferrées à traction de chevaux, sur le territoire de la banlieue de cette ville, et qui approuve les traités passés le 19 juin 1876, entre la dite ville et la compagnie des tramways du département du Nord, pour la rétrocession de ce nouveau réseau ;

Vu la demande présentée, le 2 juillet 1879, par la compagnie des tramways du département du Nord, à l'effet d'obtenir :

1° L'approbation de la cession des tramways urbains de Lille, cession qui lui a été consentie par le sieur Philippart suivant acte notarié, en date du 24 décembre 1873 ;

2° L'autorisation de fusionner en une seule l'entreprise des tramways urbains et celle des tramways suburbains.

Vu le consentement produit par le sieur Philippart, le 16 juillet 1879 ;

Vu la délibération, en date du 24 juillet 1879, par laquelle le conseil municipal de Lille a donné son adhésion à la cession et à la fusion dont il s'agit ;

Vu le rapport des ingénieurs des 1 et 2 août 1879;

Vu les avis du conseil général des ponts et chaussées, en date des 8 juillet 1878 et 26 juin 1879 ;

Vu les lettres du préfet du département du Nord des 17 avril et 6 août 1879 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée, du 24 juillet 1879, par laquelle le conseil municipal de Lille a donné son adhésion : 1° à la cession par le sieur Philippart, à la compagnie des tramways du département du Nord, du réseau urbain des tramways de cette ville; 2° à la fusion du réseau urbain avec le réseau suburbain.

Art. 2. — Sont applicables aux deux réseaux ainsi fusionnés les stipulations des articles 4 et 5 du décret ci-dessus visé, en date du 12 octobre 1877, concernant les émissions d'obligations et les comptes-rendus d'exploitation.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent decret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 27 novembre 1879.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre des travaux publics,
C. DE FREYCINET.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES : M. Cornil, vicaire au Câteau, est nommé curé de Villers-Guislain.

M Dehen, vicaire de Lille, faubourg Saint-Maurice, est transféré au Câteau.

Le tirage au sort des bureaux a réparti les députés du Nord de la façon suivante:

1er.— M. de Lagrange. — 2e. MM. Guillemin, Serépel. — 3e. M. P. Legrand. — 4e. M. Tellier-Béthune. — 6e M. des Rotours.— 7e M. Alfred Girard, Joos, Masure. — 8e. MM Giroud, Louis Legrand, Mention. — 9e MM. Beame, de Marcère. — 10e. M. Trystram. — 11e MM. Debuchy, Plichon.

Pour la première fois, une session de jury mixte pour la médecine a été tenue à l'Université catholique de Lille.

MM. Follet et Kœlsch représentaient la faculté de médecine de l'Etat : M. Faucon, la faculté libre.

Cette dernière, qui pouvait déjà, à juste titre, s'enorgueillir des brillants examens de MM. Giamboni et Guglielmetti, compte aujourd'hui un nouveau et magnifique succès.

M. Van Oye, de Valenciennes, a, pendant plus de trois quarts d'heure, étonné ses juges, et les assistants très nombreux, par sa connaissance approfondie de l'anatomie et de la physiologie.

L'intelligent et sympathique interne de Sainte-Eugénie a obtenu la note « extrêmement bien satisfait. »

A l'issue de l'examen, un de ses juges, — et ce n'était pas un professeur de la faculté catholique, — lui a dit : « Nous regrettons qu'il n'y ait pas de note supérieure, nous vous l'eussions donnée. »

(*Propagateur.*)

Par décret en date du 8 novembre, M. de Rigault de Casarove, adjudant en premier à Valenciennes, vient d'être désigné pour remplir les fonctions de premier adjoint à la première section d'infirmiers militaires à Lille.

M. Gabriel, adjudant en second à Belfort, est désigné pour Valenciennes.

Par un autre décret en date du 11 novembre, M. Illac, sous-lieutenant au 17e d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement de Valenciennes en remplacement de M. le lieutenant Aubry, passé au bureau de Mézières.

MM. les officiers, retraités avant 1878, ont nommé des délégues chargés d'arrêter les bases d'une pétition unique aux Chambres, ayant pour objet l'amélioration de leurs pensions. Les délégués, réunis à Paris, ont arrêté ces bases et nommé un Comité central permanent, chargé de poursuivre l'objet de leur réunion.

Le Comité central est ainsi constitué : MM. le Dr de Mortain, président, le lieutenant-colonel Martin de Brettes, vice-président, le lieutenant-colonel Bleton, le Dr Carion, les chefs d'escadrons Lafont et Guillaume, l'officier d'administration Bloch, l'officier d'administration principal, Polin, trésorier, et le capitaine Couty, secrétaire.

Les délégués ont décidé qu'il serait créé une caisse pour subvenir aux dépenses du Comité central, et qu'elle serait alimentée par une cotisation personnelle des officiers en retraite, laquelle a été fixée à un franc.

MM. les présidents des Comités des départements sont priés de recueillir et d'envoyer au Comité central le produit des cotisations. Dans les localités où il n'y a pas de comité, un officier voudra bien recueillir et envoyer la cotisation des officiers isolés.

Les cotisations seront adressées à M. Polin, trésorier du Comité, boulevard Voltaire, 4.

On lit dans le *Propagateur* :

« On a vu que l'*Echo* et le *Progrès* constataient, dans leur compte-rendu de la rentrée solennelle des Facultés, qu'un grand nombre de Messieurs les étudiants ont manifesté bruyamment contre la « municipalité. »

» Nos édiles, organisateurs à sensation, n'avaient oublié que les propres enfants de l'*Alma Mater*, pour la représentation du soir au théâtre municipal.

» Il semble qu'après les invités du dehors, auxquels l'hospitalité ne se donnait pas absolument — puisqu'ils avaient subi la séance du jour dans toute la rigueur de longs discours, — des cartes d'entrée devaient être adressées non-seulement aux étudiants, mais aussi aux avocats, professeurs, médecins, pharmaciens, etc., gradés par la dame que l'on fêtait.

» La municipalité a jugé qu'il était préférable d'y convier des industriels, des négociants, faisant partie des conseils électifs, qui n'ont avec l'Université que des rapports assez éloignés...

» Le choix du *Barbier* donne peut-être l'explication, du moins pour les étudiants en médecine. Figaro n'est pas un modèle de moralité, ni le docteur Bartholo un praticien à suivre. Ils sont trop de la boutique que l'on doit dissimuler aux élèves.

» Aussi, cette jeunesse studieuse a pensé trouver mieux aux *Bouffes du Nord*, où, comme on sait, elle ne courait aucun danger de mauvais exemples. On y a quêté pour les écoles laïques, ainsi qu'au Grand-Théâtre...»

» Ici, écoutons le *Petit Nord* :

« La troupe artistique s'est surpassée, flattée de voir les trois Facultés réunies remplir la petite salle d'opérettes.

» 400 jeunes gens des plus gais applaudissaient à outrance les artistes, qui, d'ailleurs, l'ont bien mérité. La *Chanson de Fortunio* et *M. Choufleury* n'ont jamais mieux marché, et jamais les finesses dont ces deux pièces fourmillent n'ont été saisies avec plus d'a-propos. Mlles Lhemann et Marcelli ont dû être flattées.

» Lortheur, Gracia, et Crétot, toujours parfait dans Petermann, ont fait assaut de gaîté et, disons le mot, de talent.

» M. Caudrieux, par exemple, a enlevé la salle avec sa chanson du *Boulevard des étudiants*. C'était de circonstance.

» Quant à Clovis, il a eu son succès habituel, c'est-à-dire très grand.

» Il y avait là des étudiants venus de Douai, d'Amiens, de Liége, qui, reçus avec la meilleure confraternité par ceux de Lille, semblaient tous ensemble ne former qu'une grande famille.

» La *Marseillaise* a été de la fête, et je vous prie de croire qu'elle a été acclamée avec enthousiasme.

» Les écoles laïques ont eu leur part, et les troncs ont été largement dotés. Chaque Faculté avait son quêteur, et je ne saurais dire, dans ce tournoi de l'intelligence, qui a pris la corde.

» MM. les étudiants ont apporté les troncs remplis jusqu'à la gueule dans les bureaux du *Petit Nord* où il a été constaté que le produit de la quête s'élevait à . Le montant en a été immédiatement adressé aux trésoriers du denier et du sou des écoles laïques. En résumé, la fête a été complète, et la gaîté générale.

» Cela fait du bien, et cela rajeunit de voir un pareil spectacle. On devrait le renouveler souvent. »

Cela dépendra de la « municipalité lilloise. »

Mais il y a lieu de croire qu'on ne l'y prendra plus...

L'exposition du bouquet dit de Saint-Eloi commencera demain dimanche, au café du *Globe*, Grande-Rue. Ce bouquet, composé de fleurs, de fruits, d'objets d'arts et d'industrie, sera, nous dit-on, très remarquable.

Une plainte vient d'être déposée par Mme M..., marchande de lingeries, rue de Tourcoing. Cette femme aurait été victime d'un vol de 100 francs environ. L'auteur présumé serait un ancien locataire de la maison, que la police recherche en ce moment.

Seraient-ce les auteurs du vol de montres et de bagues, commis à Wattrelos, il y a huit jours. Nous lisons dans le *Courrier de l'Escaut* que deux vagabonds viennent d'être arrêtés à Tournai: l'un d'eux a été trouvé nanti de montres et de bijoux dont il n'a pu expliquer la provenance. Une enquête, ouverte par la police de Tournai, éclaircira bientôt cette affaire.

Une jeune servante s'est présentée, il y a quelques jours, chez un marchand d'étoffes de Croix, et a fait plusieurs emplettes qu'elle a fait porter au compte de sa maîtresse. Quand le vol a été découvert, la soubrette avait disparu. La gendarmerie la recherche.

Quand on se livre à la contrebande, on ne saurait s'y trop livrer. Tel est l'avis de Fortuné Vercamer, de Tourcoing, que deux douaniers de Wattrelos ont arrêté, l'avant-dernière nuit, au moment où il cherchait à pénétrer en France avec un chargement de 45 kilogrammes de tabac belge. Vercamer est un récidiviste endurci qui a déjà subi de nombreuses condamnations.

Un autre fraudeur, Lepoutre, de Wattrelos, allait rentrer chez lui quand il a fait la rencontre de deux employés du fisc. Comme il était porteur d'objets de contrebande, il a été conduit à la caserne de gendarmerie de Roubaix.

La gendarmerie de Tourcoing a fait les arrestations suivantes, portant sur des militaires :

Louis Petit, 30 ans. Il a déserté et s'est réfugié à Tourcoing d'où il est originaire ;

Eugène Gros, 27 ans, mécanicien, né à Saint-Jean-d'Avelin (Isère), arrêté au *Chopet*. Il a déclaré qu'étant à Lille, lors de l'appel pour les 28 jours de la classe 1872, et devant se rendre à son régiment, le 140e de ligne, il se trouva dans l'impossibilité de le faire, n'ayant pas d'argent. Alors il passa en Belgique et s'embaucha dans une fabrique de Charleroi.

Il était en villégiature probablement quand il a été pris au *Chopet* (près Tourcoing).

Un autre réserviste a encore été arrêté au *Chopet*, Antoine-Léon Ducarré, né à St.-Christophe (Saône-et-Loire), il appartient au 13e de ligne. Celui-ci met sur le compte de son ignorance son absence à l'appel. Bijoutier ambulant, il voyageait en Belgique au moment de l'appel de la classe ; il croyait de plus qu'il ne devait être rendu au corps pour les 28 jours que l'année prochaine.

On a arrêté, hier, à Tourcoing, un négociant, nommé César Wallez, âgé de 28 ans, né à Leuze (Belgique). Il avait passé la frontière à la suite d'une banqueroute simple.

Il a été remis à la gendarmerie belge, sans même attendre l'accomplissement des formalités d'extradition.

Jeudi, vers onze heures du matin, le sieu Alexis Picarol, représentant de commerce, âgé de 50 ans, est tombé sur le trottoir de la Bourse, Grand-Place de Lille, frappé d'une congestion cérébrale. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Foulon, il a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur où il n'a pas encore repris connaissance.

Son état est désespéré.

Hier, le 1er Conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :

Ferdinand Voyez, réserviste de la classe de 1872, affecté au 127e de ligne : 1. deux ans de prison pour refus formel d'obéissance ; 2. un an et 500 fr. pour avoir, en audience publique, outragé par paroles un témoin ;

Pierre Dégenétais, soldat au 127e, cinq ans de travaux publics : 1. pour outrages par paroles, gestes et menaces envers un supérieur, à l'occasion du service ; 2. pour rébellion sans arme envers la force armée ; 3. pour bris de clôture ;

Achille Carpentier, 3e ouvrier à la 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie, deux ans de prison pour avoir volontairement porté un coup et fait une blessure au soldat Adoux, et pour menaces verbales de mort sous condition ;

Eugène Hugot, soldat au 110e, cinq ans de travaux publics, pour désertion à l'étrangie, ayant déserté antérieurement.

— DOUAI. — Nous lisons dans l'*Indépendant*, de Douai :

« Des punitions corporelles ayant été infligées dans les cours dépendant de l'école professionnelle, primaire de Douai, nous ne pouvons qu'engager les parents de ceux des élèves qui ont eu à souffrir de ces faits, à adresser leurs réclamations à la commission municipale d'enquête qui a commencé, récemment, ses travaux.

» Des mutations devant forcément se produire dans le personnel qui a été l'objet de reprimandes ou d'observations critiques, il importe que la commission d'enquête municipale reçoive elle aussi les plaintes et entende les réclamations.

» Il y a là un abus qui doit disparaître absolument. »

— Hier, M. le recteur de l'Académie de Douai a offert un dîner au corps académique. M. le préfet du Nord, M. le sous-préfet de Douai, M. le premier président de la Cour d'appel, M. l'inspecteur d'Académie, les membres du conseil académique, ainsi que de nombreuses notabilités, ont assisté à la soirée de M. le recteur.

— Le tribunal civil de Douai, jugeant commercialement, vidant hier matin, son délibéré dans l'affaire intentée par M. Linez, gérant du journal l'*Ami du Peuple*, contre M. Crépin, représentant l'exploitation et la propriété du journal, a ordonné la comparution des parties en cause à une audience qui sera ultérieurement fixée.

Avant donc de se prononcer sur la liquidation de l'exploitation, le tribunal entend procéder, ainsi, à l'enquête réclamée par Me Escoffier, au nom de la propriété du journal, et se rendre compte, par lui-même, des diverses phases de cette affaire.

CALAIS. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, 28, une barque italienne, *Elina*, de Gênes, jaugeant 585 tonneaux, capitaine Graffigna, venant de Philadelphie, avec un chargement de blé, se présentait devant le port pour entrer.

Le pilote crut avoir assez d'eau, mais malheureusement le navire toucha le banc de sable qui est à l'entrée du port et le remorqueur chercha en vain à l'en retirer. On espérait le faire à marée haute, mais vendredi vers neuf heures du matin, la capitaine s'aperçut que son navire faisait eau et qu'il était impossible de le sauver.

Il fit mettre le pavillon en berne, et on opéra le sauvetage des hommes et des papiers. Le remorqueur n'essaya même pas de retirer le navire, sûr d'avance que ses efforts seraient inutiles. Vers midi, le navire s'ouvrit complètement, il faudra le faire sauter pour débarrasser l'entrée du port.

On évalue à une somme considérable, plus d'un million, la perte de la cargaison de blé, complètement perdue.

— CALAIS. — Un journal insérait dernièrement une plaisante annonce demandant un maire et des adjoints pour la ville de Tours. On sera peut-être obligé d'en arriver au même expédient pour Saint-Pierre. On sait que Saint-Pierre appartient au canton de Calais, et que n'étant pas chef-lieu, son conseil municipal jouit, comme ceux des petites communes, du privilége de nommer le maire.

Cette élection devait avoir lieu dimanche dernier. Voici le compte-rendu de la séance, qui tourne à l'opérette et pourrait être mis en musique par Hervé

26 membres étaient présents, et un absent excusé, M. Lheureux.

1er vote. — MM. Crespin, 17 voix; Lheureux, 7; Van Grutten, 1, Cordier, 4.

M. Crespin, élu maire, déclare ne pas accepter.

2e vote. — MM. Cordier, 16 voix; Lheureux, 8; Van Grutten, 1; Dollain, 1.

M. Cordier, élu maire, déclare ne pas accepter.

3e vote. — MM. Lheureux, 9 voix; Van Grutten, 6; bulletins blancs, 11.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il y a eu un second tour de scrutin.

4e vote. MM. Lheureux, 10 voix; Van Grutten, 6; bulletins blancs, 10.

M. Lheureux n'ayant pas obtenu la majorité relative, il est procédé à un autre tour de scrutin.

5e Vote. — MM. Lheureux, 10 voix; Van Grutten, 9; bulletins blancs, 7.

M. Lheureux est élu maire de Saint-Pierre.

Ainsi voilà un maire nommé au *cinquième* tour de scrutin, et par *dix* voix seulement sur 27 conseillers, cet élu accepte une telle situation !...

De quelle autorité jouira-t-il dans ses fonctions ?

Pour la nomination des adjoints, ça été encore plus triste:

Cinq tours de scrutin ayant abouti à l'élection de M. Drouard, comme premier adjoint, et celui-ci n'ayant pas accepté, le conseil municipal a envoyé au surlendemain la nomination de deux adjoints.

Mardi soir, le conseil municipal s'est de nouveau réuni, sauf M. Henon, qui s'était fait excuser.

Diverses tentatives furent faites pour la nomination des adjoints, mais aucune d'elles n'ayant abouti, le conseil s'est séparé, remettant à une autre séance ses efforts pour compléter l'administration.

Quel cour du roi Petaud !...

— Voici une plaisante histoire contée par l'*Avenir de Saint Pierre*, et qui ne prouverait pas, si elle était bien exacte, que le secret des dépêches soit bien gardé :

Dans une chasse dont il était locataire, un de nos Nemrod a abattu un superbe sanglier. Revenu à l'hôtellerie, il dépêche la bête et en envoie des morceaux à plusieurs amis, en y joignant sa carte.

Deux jours après, il reçoit les remerciments de ceux auxquels il a fait partager son aubaine. En témoignant sa reconnaissance, l'un des ami lui écrit plaisamment :

— Est-ce toi l'auteur du crime ?

Le disciple de St-Hubert répond aussitôt par le télégraphe :

« C'est moi qui suis l'auteur du crime. Je t'attends pour commettre un nouvel assassinat. Arrive vite. »

La station transmet la dépêche sans sourciller, mais le soir même, et, alors qu'il se disposait à goûter les douceurs du sommeil, le signataire du coupable télégramme voit arriver un gendarme — revêtu de son uniforme et muni de tous les pouvoirs — des pouvoirs toujours désagréables à ceux contre lesquels on les exerce.

L'enquête s'est terminée par un rire général.

Notre ami a juré, qu'on ne l'y prendrait plus. Il avait cru au secret des dépêches. Désormais il surveillera son style.

— Nos lecteurs se souviennent que dans un précédent numéro, nous avons annoncé la capture faite par la brigade de douaniers de Vendegies-sur-Ecaillon, de quatorze chiens chargés de tabac. Nous avons rapporté aussi que les pauvres bêtes, après avoir été conduites à Cambrai, avaient été de là envoyées à Valenciennes, puis à Anzin, pour y être abattues.

Ayant appris que cette inutile boucherie devait avoir lieu prochainement, les membres de la Société protectrice des animaux, justement émus, ont délégué près de M. le directeur des domaines de Valenciennes trois d'entre eux, mais ils n'ont pu obtenir de lui que les quatorze chiens ne fussent pendus !

— LENS. — Il vient de mourir à Lens un homme qu'on aurait pu appeler le nouveau Barbe-Bleue. En effet, il était veuf en première noce, de Angélique Horliez; en deuxième noce, de Benoîte Charrette; en troisième noce, de Rose Guffroy; en quatrième noce, de Céline Dupont; et en cinquième noce, de Rosalie Jacmart. La dernière de ses femmes est morte il y a 20 ans, et depuis, cet homme n'avait rien perdu de sa vigueur, s'il faut en croire les on-dit.

— DUNKERQUE. — S'il n'est pas rare de trouver de mauvais fils qui vont jusqu'à frapper leur père et mère, il n'arrive pas souvent de voir des jeunes filles s'oublier à ce point. Cela vient, malheureusement, de se produire à Rosendael.

L. Minne, âgée de vingt-et-un ans, maltraitait sa mère. Celle-ci lui donna un soufflet. La fille, s'emparant d'une lourde « louche » de bois, lui en porta deux coups d'où jaillit le sang. Procès-verbal est dressé.

Etat-Civil de Roubaix. —
DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 novembre. Henri Vergin, rue d'Inkermann, 5. — Marie Roy, rue Decrème, 4. — Thérèse Bogaert, rue des Longues-Haies, cour Grau, 11. — Hortense Schoonjans, rue d'Espagne, 2. — Julienne Terryn, rue Darbo, cour Wattel, 15. — Maurice Cocheteux, rue d'Inkermann, 16.— Maria Croiseau, rue des Longues-Haies, 193.— Rose Verghote, rue de la Limite. — Henri Calonne, rue du Pile, 24. — Octave Roussel, rue du Tilleul, impasse Derville, 7.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 novembre. — Jean-Baptiste Thomas, 64 ans, tailleur, rue Archimède prolongée. — Marie Meesscaert, 82 ans, rue du Coq-Français, 32. — Jules Tanghe, 1 an, au bas de l'Enfer, cité Cavrois. —Charles Sobrie, 4 mois, rue du Chemin-de-Fer, 88. — Pauline Ramon, 45 ans, rue de l'Avocat, 12. — Henri Daussoussis, 22 ans, sans profession, rue du Curé, 26. — Berthe Vandeputte, 5 mois, rue de l'Alouette, 21. — Henri Lorthiois, 11 mois, rue de l'Epeule, cour Liagre, 6. — Laure Liénard, 3 ans, rue des Parvenus, 33.

État-civil de Tourcoing
DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 novembre. — Augustine Déplechin, rue Blanche-porte.— Clémence Ducoulombier, rue de Renaix. — Céline Deswazière, Croix-Rouge. — Cornil Délescluse, Moulin-Fagot.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 novembre. — Jean-Baptiste Duvillier, 80 ans et 7 mois, veuf de Céline Delattre, rue Notre-Dame. — Eugénie Lecoutre, sans profession, 71 ans, épouse de Martial Demarque, Marlière.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille THOMAS-DUFAY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Jean-Baptiste THOMAS, Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de la ville de Roubaix, veuf de Dame Eugénie Delrue, décédé à Roubaix, le 27 novembre 1879, à l'âge de 65 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 1er décembre à